

Annexe 1

CALENDRIERS DES OPERATIONS

Calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM
(personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie)

DATE	OPERATION	DESTINATAIRES
du jeudi 6 août 2020 au dimanche 6 septembre 2020	Formulation des demandes de mutation	Participants
le lundi 7 septembre 2020	Edition dans l'établissement des formulaires de confirmation des demandes	Chefs d'établissements
du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 11 septembre 2020	Vérification et signature de la confirmation de la demande par les agents (constitution du dossier avec les pièces justificatives numérotées) <i>(La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra-territorial)</i>	Participants
le vendredi 11 septembre 2020	Date limite de retour par les chefs d'établissements à la division du personnel du vice-rectorat des confirmations de demandes de mutation complétées, signées et accompagnées le cas échéant des pièces justificatives relatives aux situations des agents pour l'attribution des bonifications	Division du personnel du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : mouvementintra-« discipline »-« NOM PRENOM »)
du lundi 14 septembre 2020 au dimanche 27 septembre 2020	Calcul et vérification des barèmes par la division du personnel du vice-rectorat	Division du personnel du vice-rectorat
le lundi 28 septembre 2020	Transmission des fiches barèmes et des formulaires de consentement par la division du personnel du vice-rectorat aux agents	Participants
du lundi 28 septembre 2020 au dimanche 4 octobre 2020	Vérification des barèmes par les agents et transmission à la division du personnel des demandes écrites de rectification et du formulaire de consentement éclairé complété le cas échéant	Division du personnel du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : mouvementintra-« discipline »-« NOM PRENOM »)
le dimanche 4 octobre 2020	Date limite de transmission à la division du personnel du vice-rectorat des éventuelles demandes de correction de barème	Participants
à partir du 5 novembre 2020	Résultats	Participants

Uniquement
pour les
personnels
déjà en poste
en Nouvelle-
Calédonie

Pour les
personnels
déjà en poste
en Nouvelle-
Calédonie
et
les personnels
retenus en
liste
principale au
mouvement
extra-
territorial

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour saisir leur demande de mutation.

Vous voudrez bien veiller à remettre **immédiatement** aux candidats le formulaire de confirmation de demande de mutation. Ceux-ci devront le vérifier, compléter et signer, et le faire compléter et viser par le chef d'établissement.

A ce stade des opérations, les candidats peuvent apporter d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge, sur le formulaire.

Sauf circonstances exceptionnelles, aucune modification ne sera admise passé le 11 septembre 2020.